

Délais de paiement *Silix TP* paye ses fournisseurs plus rapidement

Le négoce lorrain a mis en place une procédure de réduction des délais de paiement de ses fournisseurs. Résultat : en un an, la PME a ramené son délai moyen de 53 à 32 jours.

Entre 2014 et 2015, le négoce en matériaux de construction Silix TP, basé en Marange-Silvange (Moselle), a fait passer son délai moyen de paiement fournisseurs de 53 à 32 jours. Et cette amélioration n'est qu'un début ! L'objectif est d'atteindre 30 jours d'ici à fin 2016, puis d'aller vers le zéro retard. « À mon arrivée, j'ai souhaité rassurer à la fois nos fournisseurs, nos clients et mes collaborateurs, indique François Behr, qui a repris la PME de 21 salariés en 2014. Silix a toujours été sérieux dans sa relation avec ses fournisseurs, mais la première des choses était de les rassurer financièrement. »



François Behr, dirigeant de la PME lorraine Silix TP, fait du paiement dans les temps l'un des éléments clés de la relation de confiance avec ses fournisseurs.

Sa méthode

- **L'identification des points de blocage** en interne dans le circuit de traitement de la facture.
- **L'informatisation totale du circuit** de validation du paiement, des achats à la comptabilisation de la facture fournisseurs.
- **La traçabilité des factures** entrantes et du suivi des litiges grâce à l'informatisation.
- **La dissociation du traitement du litige** et du paiement.
- **Le paiement de certains fournisseurs à réception de la facture**, sous conditions d'escompte négociées au cas par cas.

Dématérialisation. Une procédure de traçabilité de la vie d'une facture dans l'entreprise a été mise en place, de sa réception à son paiement, pour identifier les points de blocage. « La deuxième mesure a été d'interdire les blocages aux différents points de validation : désormais, au lieu de bloquer la facture, on déclenche un litige sur facture. Sa résolution emprunte un chemin autonome par rapport à la comptabilité. Le fournisseur reçoit alors un message électronique spécifique qui lui présente l'objet du problème. » La PME a dématérialisé et dissocié les circuits de facturation et de gestion des litiges. Pour aller plus loin, Silix a dématéria-

lisé son circuit d'achats. Grâce à cela, les fournisseurs sont payés à 45 jours maximum. Certains (environ 10 % d'entre eux) bénéficient d'un paiement au comptant à réception de la facture, sous conditions d'escompte négociées au cas par cas.

Partenaires. « Avec la crise du BTP, toutes les entreprises de la chaîne ont des problématiques de trésorerie, constate François Behr. Des fournisseurs travaillent avec des sociétés d'affacturage. Nous leur proposons alors de les payer comptant, avec le même niveau d'escompte que leur coûterait l'affacturage. » Pour François Behr, l'amélioration globale de la performance

45 jours fin de mois, le délai légal maximum pour payer ses fournisseurs

commerciale de Silix passe par une multitude de décisions, managériales, organisationnelles et stratégiques, dont les conséquences sont également l'amélioration des délais de paiement. « L'idée était de donner confiance aux fournisseurs, et de nous concentrer sur l'essentiel dans notre relation avec nos partenaires : les affaires. » Le dirigeant prône des règles de bon sens : le respect des partenaires commerciaux et la responsabilité du chef d'entreprise dans la bonne gestion de sa structure. « On voit trop souvent des entreprises profiter de la trésorerie de leurs partenaires, alors que la logique voudrait qu'elles s'adressent en priorité aux banques. » •

Faustine Sappa